

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026



Le 5 juin 2026 à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le mardi 2 juin 2026, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SALIOU Christine, Maire.

Anthony LE COAT a été nommé secrétaire de séance.

Tous les membres du conseil étaient présents à l'exception de : Olivier MARZIN qui donne pouvoir à Christine SALIOU et Sébastien CABON qui donne pouvoir à Frédéric PAUL.

Ingrid DUBOIS absente sans don de pouvoir.

26.4.0 Compte-rendu séance précédente du conseil municipal

Rapportrice de la délibération : Christine SALIOU Maire, sollicite l'assemblée sur le compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2026.

Décision du conseil municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

26.4.1 Brest Métropole Aménagement : désignation du représentant à l'assemblée Générale à l'assemblée spéciale

Rapportrice de la délibération : Christine SALIOU, Maire

En 2022, a été adoptée la participation de la commune de Plouguin au capital de la société publique locale (SPL) de Brest Métropole Aménagement (BMA).

Suite à cette participation, il convient de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger :

- A l'assemblée Générale.
- A l'assemblée spéciale des actionnaires ne bénéficiant pas d'une représentation directe au Conseil d'administration de la SPL.

- à

Se porte candidat pour ces deux fonctions Olivier Marzin, Adjoint délégué à l'aménagement urbain.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal valide cette désignation.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

26.4.2 Tarifs communaux (locations, ...) 2026 – Mise à jour

Rapporteur de la délibération : Frédéric PAUL, adjoint au Maire présente la proposition de rajouter la location du boulodrome à la liste des tarifs communaux

OBJET	2026
Location du boulodrome 14h – 18h / 18h - 22h pour les particuliers	40.00 €

Ce tarif entre en vigueur à partir du 8 juin 2026.

Décision du conseil municipal :

ADOpte cette proposition,

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

26.4.3 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS LOCAUX

Rapportrice de la délibération : Christine SALIOU, Maire, rappelle qu'il convient de proposer 32 personnes comme candidats aux missions de :

- a) Membres titulaires (8) de la commission communale des impôts directs
- b) Membres suppléants (8) de la commission communale des impôts directs

et cela en double.

Le choix définitif des membres de la commission (8 titulaires et 8 suppléants) sera effectué par les services des finances publiques.

Le Maire propose :

Président de la commission :

Christine SALIOU, Maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Saliou', written over a horizontal line.

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

26.4.4 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – LOTISSEMENT TEMPS DES CERISES

Rapporteur de la délibération : Daniel CONQ, Adjoint au Maire délégué aux finances met aux voix le compte financier unique 2025 du lotissement du Temps des Cerises.

	Section de fonctionnement	Montant
A	Solde des réalisations de l'exercice N	14 701.12
B	Résultat antérieur reporté ligne 002 du compte financier N	0
C	Résultat de clôture de la section de fonctionnement = A + B	14.701.12
	Section d'investissement	
D	Solde des réalisations de l'exercice N	0
E	Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte financier N	0
F	Solde d'exécution de la section d'investissement = D + E	0
G	Solde des restes à réaliser	0
H	Solde cumulé de la section d'investissement = F + G <i>En cas de solde négatif il s'agit d'un besoin de financement à couvrir obligatoirement par l'affectation du résultat de fonctionnement</i>	0

Décision du conseil municipal :

Adopte le CFU

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

26.4.5 CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR L'OPTIMISATION DES ACHATS EN FINISTERE

Rapportrice de la délibération : Christine SALIOU, Maire

La mutualisation des achats étant un vecteur d'optimisation de la commande publique, il est opportun de faciliter au mieux cette mutualisation.

Le code de la commande publique en son article L2113-6 permet la mise en place de « groupements de commandes » avec d'autres structures publiques ainsi qu'avec des entités privées. De tels groupements impliquent la signature d'une convention fixant les modalités de fonctionnement du groupement chaque fois qu'une volonté commune d'achat est identifiée. Cette convention appelle une décision préalable de l'organe délibérant, sauf délégation générale de signature à son représentant. Cette contrainte peut ainsi ralentir la mise en place de tels groupements et donc des achats mutualisés.

Il existe cependant une possibilité pour simplifier ces procédures via la constitution d'un groupement de commande permanent. Si la convention de ce groupement implique toujours une délibération en Conseil, elle pose le cadre général des futurs

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Civilité	Nom	Prénom	D. Naissance	Adresse	Impot
Mme	GOURMELON	Haude	21/02/1983	3 rue de l'aber ildut	TH
M	LE COAT	Anthony	12/10/1984	6 rue Croissant	TH
M	LE BRIS	Bertrand	23/07/60	8 Kervellec	TH
M	KERLEROUX	Fabrice	05/11/1980	20 rue des Bruyères	TH
M	DANJEAN	Olivier	02/08/1976	7 Krventuric	TH
M	GUILBAUD	Emmanuel	16/07/1976	1 rue Sainte Gwen	TH
Mme	DUBOIS	Ingrid	13/01/1984	16 rue de Trémobian	TH
M	LE ROY	Laure	25/01/1988	49 rue de Lanrivoaré	TH
Mme	BRIMBEUF	Sylvia	25/10/1961	17, rue du Château d'Eau	TH
M	CABON	Sébastien	22/09/1983	Pen Ar Reun	TH
M	CONQ	Daniel	14/08/1965	Kerzédoc	TH
Mme	DA CUNHA	Christelle	18/05/1975	7, rue du Pré	TH
Mme	THEPOT	Marion	13/09/1986	4 rue de Trémobian	TH
Mme	LE ROY	Chantal	17/05/1972	13 rue de Pen Ar Creach	TH
Mme	KERJEAN	Aurélie	19/10/1982	6 rue Camille Abily	TH
Mme	KERJEAN	Michelle	27/08/1962	30, rue Suzanne de Parcevaux	TH
Mme	MAGALHAES	Marie-Laure	22/10/1972	36 A, rue de Lanrivoaré	TH
M	MARZIN	Olivier	11/09/1973	9, rue des Primevères	TH
M	MENEC	Arnaud	27/08/1978	18 B, rue Jean-Marie Le Bec	TH
M	PAUL	Frédéric	01/03/1977	10, rue Sainte-Gwen	TH
Mme	PERROT	Patricia	20/07/1974	9, rue de Saint-Piric	TH
M	SALAÜN	Noël	27/12/1974	8, rue des Cerisiers	TH
Mme	SALIOU	Christine	12/08/1967	17, rue Charles Le Guen	TH
M	TARI	Claude	08/06/1953	14, rue des Genêts	TH
M	OMNES	Jonathan	17/03/1987	Kerlaouenan	TH
Mme	MERCEL	Laetitia	23/07/1989	Rue Jean Marie LE BEC	TH

Tous les candidats habitent 29830 PLOUGUIN

Décision du conseil municipal :

Validation de cette proposition.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

groupements de commande. Chacun de ces groupements faisant l'objet d'une annexe à ce groupement, il est possible de déléguer la signature de cette dernière à l'exécutif local selon les limites que chaque structure appréciera.

Aussi, il est proposé de signer une convention de groupement de commandes permanent qui a vocation à s'adresser non seulement aux Communes du Pays des Abers et à la Communauté de Communes mais également à toute autre Collectivité et/ou Etablissement Public. En effet, des groupements peuvent être constitués y compris entre collectivités appartenant à plusieurs communautés.

En tout état de cause, cette convention ne remet en cause ni la liberté d'adhésion de chacun de ses futurs membres ni le contrôle des organes délibérants sur les marchés conclus dans ce cadre. En effet, l'adhésion pour la mise en place d'un marché spécifique n'est pas obligatoire et le marché découlant de cette adhésion peut impliquer, lors de son attribution, une information de l'assemblée délibérante.

Vu le code de la commande publique et particulièrement son article L2113-6 relatif aux groupements de commande,

Vu le projet de Convention de groupement de commande permanent proposée en vue d'une optimisation des achats avec toute structure du Finistère, présenté en annexe,

Considérant qu'il appartient à la collectivité d'optimiser ses achats en se groupant avec d'autres personnes intéressées par cette même démarche,

Considérant qu'il appartient à la collectivité de simplifier ses démarches de groupement de commande en signant une convention de groupement permanent,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commandes permanent,
- autoriser le Maire à signer toute annexe à la convention, décrite en son article 6, qui engage la collectivité à adhérer à un marché public, d'un montant inférieur à un seuil défini par décret qui détermine la passation des procédures formalisées
-

Décision du conseil municipal :

Adopte cette proposition

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

26.4.6 Demande de subventions TERRE DE VIE

Rapportrice de la délibération : Aurélie KERJEAN, Adjointe au Maire.

Pour la 5ème année consécutive, la municipalité de Plouguin et l'association "Terre de Vie" s'associent de nouveau pour proposer une expérience inédite et conviviale aux enfants des deux écoles de la commune.

Le vendredi 12 juin, un repas 100 % local et convivial sera proposé, au menu un cochon grillé sur place, accompagné de frites croustillantes et d'une glace artisanale.

Au-delà de l'aspect festif et du moment de partage entre les enfants, les enseignants et les organisateurs, ce projet poursuit des objectifs fondamentaux pour notre commune :

- La valorisation des circuits courts : Sensibiliser les plus jeunes dès le plus jeune âge à une alimentation de qualité et de proximité.
- Le soutien à notre monde agricole : Mettre en avant l'importance des agriculteurs sur notre territoire. Ce repas est l'occasion de valoriser leur savoir-faire et de renforcer le lien social entre les producteurs locaux et les habitants.

Pour permettre la gratuité de ce repas aux enfants et soutenir la logistique de cette action d'animation territoriale, l'association « Terre de Vie » sollicite une aide financière de la commune.

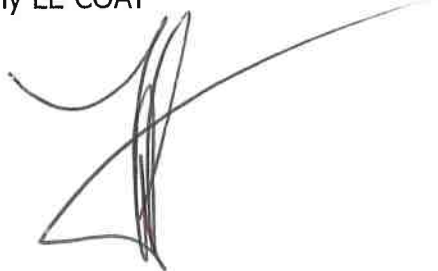
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association.

Décision du conseil municipal : **Valide cette demande de subvention.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

Le secrétaire de séance

Anthony LE COAT



Madame Le Maire

Christine SALIOU

